

Travaux « Plan Climat » à Paris Habitat Les économies ne sont pas au rendez-vous !

Chers locataires,

Les travaux « Plan Climat », réalisés en milieu occupé ont normalement pour objectif

d'améliorer le confort de vie des locataires et de permettre de faire des économies d'énergie.

(au travers notamment d'une réduction du coût du chauffage)

Pourtant, dans la réalité,

ces travaux sont souvent invivables pour les locataires et les économies promises sont rarement au rendez-vous.

En effet,

Paris Habitat fait souvent payer aux locataires (3ème ligne de la quittance)

plus qu'il n'y est autorisé.

Ainsi,

l'étude réalisée par SLC-CSF

a mis en évidence que sur ces groupes « Plan Climat »

Paris Habitat facture en trop et donc abusivement

depuis des années

des sommes de l'ordre de 100€

en moyenne par an et par logement.

Ce n'est pas acceptable!

Le SLC-CSF a donc demandé à la Direction générale de Paris Habitat le remboursement des sommes indûment payées par les locataires.

Charges locatives « Entretien Ménager » Le SLC-CSF conteste la récupération de 50 millions €

A ce jour,

Paris Habitat récupère auprès des locataires,

la prestation d'entretien ménager courant en y intégrant le décapage des sols et plus globalement une prestation de remise en état **non récupérables**.

Les factures d'entretien ménager de Paris Habitat, ne distinguant pas

les dépenses récupérables des dépenses non récupérables.

Le SLC-CSF conteste la récupération

de l'ensemble des montants de ces factures au titre des exercices 2019, 2020 & 2021.

Le SLC-CSF demande donc le remboursement de près de 50 millions d'euros

indûment récupérés

et exige

l'arrêt immédiat de cette récupération

tant que les factures d'entretien ménager ne sépareront pas les dépenses récupérables des non-récupérables.

Locataires, Faites respecter vos droits Agissez avec le SLC-CSF et soutenez ses actions.